

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 583

présenté par
M. Garrigue-----
à l'amendement n° 85 de la commission des finances
-----**APRÈS L'ARTICLE 13**

I. – Substituer au mot :

« six »,

le mot :

« trente ».

II. – Substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.